BUDGET DE DÉPENSES 2017 2018

ADDENDA

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

Budget de dépenses 2017-2018
Budget des fonds spéciaux – Addenda

© Gouvernement du Québec – 2017

MODIFICATIONS APPORTÉES AU BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX 2017-2018

Le 23 mars 2017, l'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (L.Q. 2017, chapitre 4). Cette Loi instituait notamment le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et modifiait en conséquence les sources de revenus et les dépenses admissibles du Fonds vert.

L'addenda au Budget des fonds spéciaux présente les prévisions de dépenses et d'investissements du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour l'exercice financier 2017-2018 de même que celles modifiées du Fonds vert afin de les faire approuver par l'Assemblée nationale.

Le total des prévisions de dépenses et d'investissements déposées à l'Assemblée nationale demeure inchangé, seule la répartition a été modifiée.

SOMMAIRE DES DÉPENSES ET DES INVESTISSEMENTS DES FONDS SPÉCIAUX

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018

(en milliers de dollars)

Portefeuilles	Dépenses	Investissements
Affaires municipales et Occupation du territoire		
Fonds de développement des territoires	109 001,9	-
Conseil du trésor et Administration gouvernementale		
Fonds relatif à certains sinistres	5 418,9	-
Culture et Communications		
Fonds Avenir Mécénat Culture	5 006,0	-
Fonds du patrimoine culturel québécois	18 974,4	-
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques		
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	22 782,4	5 400,0
Fonds vert	775 276,9	9 473,5
Économie, Science et Innovation		
Capital Mines Hydrocarbures	775,0	182 750,0
Fonds du développement économique	452 133,0	701 992,0
Éducation et Enseignement supérieur		
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	76 129,9	121 279,2
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	26 906,0	-
Énergie et Ressources naturelles		
Fonds de transition énergétique	100,0	-
Fonds des ressources naturelles	32 841,4	330,0
Fonds d'information sur le territoire	113 638,8	50 312,5
Famille		
Fonds de soutien aux proches aidants	14 880,0	-
Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	2 332 112,7	-
Fonds pour le développement des jeunes enfants	21 250,0	-
Finances		
Fonds de financement	2 667,8	-
Fonds des générations	-	-
Fonds du centre financier de Montréal	1 336,3	-
Fonds du Plan Nord	74 488,6	-
Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	2 866,7	25,0
Fonds relatif à l'administration fiscale	926 655,5	-
Forêts, Faune et Parcs		
Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier	542 333,4	10 000,0
Justice		
Fonds Accès Justice	16 353,4	-
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	27 138,7	244,0
Fonds des registres du ministère de la Justice	38 690,5	1 984,2
Fonds du Tribunal administratif du Québec	41 058,1	1 165,7
Fonds relatif aux contrats publics	2 653,0	-

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018 (suite)

(en milliers de dollars)

Portefeuilles	Dépenses	Investissements
Santé et Services sociaux		
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux	213 006,5	25 488,5
Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie	-	-
Sécurité publique		
Fonds des services de police	596 548,7	20 958,1
Tourisme		
Fonds de partenariat touristique	163 508,5	255,0
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports		
Fonds aérien	66 958,2	15 910,0
Fonds de gestion de l'équipement roulant	112 069,8	44 928,0
Fonds de la sécurité routière	53 858,5	499,6
Fonds des réseaux de transport terrestre	3 267 855,3	2 047 685,0
Travail, Emploi et Solidarité sociale		
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	23 252,9	-
Fonds de développement du marché du travail	1 054 793,6	-
Fonds de la capitale nationale et de sa région	15 000,0	-
Fonds des biens et des services	102 320,2	2 394,0
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	22 626,1	18 000,0
Fonds du Tribunal administratif du travail	84 271,2	5 260,0
Fonds québécois d'initiatives sociales	21 578,1	-
Total à approuver	**11 481 116,9**	**3 266 334,3**

BUDGET DES FONDS SPÉCIAUX

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Prévisions des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2017-2018
(en milliers de dollars)

Fonds spéciaux	Dépenses	Investissements
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	22 782,4	5 400,0
Fonds vert	775 276,9	9 473,5
Total à approuver	**798 059,3**	**14 873,5**

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

Fonds spécial	Dépenses	Investissements
Fonds vert	-	-
Total à approuver	**-**	**-**

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État a été créé à la suite de la sanction, le 23 mars 2017, de la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (L.Q. 2017, chapitre 4). Ce Fonds vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant le développement durable. Il sert notamment à financer des activités, des projets ou des programmes visant à stimuler l'innovation technologique, la recherche et le développement, l'acquisition de connaissances, l'amélioration des performances ainsi que la sensibilisation et l'éducation de la population.

Le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État est un véhicule comptable permettant au ministre d'y verser des revenus afin de contribuer à la réalisation de la mission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Les principales sources de revenus du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État sont :

- La tarification des autorisations environnementales, les amendes et les sanctions administratives;
- Les droits annuels relatifs aux attestations d'assainissement en milieu industriel;
- Les sommes perçues dans le cadre d'une concession des droits du domaine hydrique de l'État;
- Les sommes perçues dans le cadre de l'accréditation des personnes et des municipalités;
- Les sommes perçues en application de la Loi sur la sécurité des barrages (RLRQ, chapitre S-3.1.01) et des montants versés en compensation par le gouvernement fédéral dans le cadre de l'entente de transfert de la gestion de trois barrages;
- La contribution du gouvernement du Canada découlant des ententes fédérales-provinciales conclues.

Ces revenus permettent notamment de financer les dépenses liées aux activités visées par la tarification, d'assurer la surveillance et le contrôle du respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2) et de ses règlements, de mettre en œuvre le Programme de réduction des rejets industriels, de veiller à la surveillance hydrométrique sur le territoire québécois ainsi que d'assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des trois barrages du Témiscamingue dont la responsabilité a été transférée au gouvernement du Québec par le gouvernement fédéral.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Pour l'exercice financier 2017-2018, les revenus estimés du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État sont de 25,7 M$.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État pour l'exercice financier 2017-2018 s'établissent à 22,8 M$.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État s'établissent à 5,4 M$ pour l'exercice financier 2017-2018.

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	**-**	-
Autres revenus	**25 687,5**	-
Total des revenus	**25 687,5**	-
Dépenses à approuver	**22 782,4**	-
Surplus (déficit) de l'exercice	**2 905,1**	-
Surplus (déficit) cumulé au début	**33 914,4** [1]	-
Surplus (déficit) cumulé à la fin	**36 819,5**	-
Investissements		
Immobilisations	**5 400,0**	-
Prêts et placements	**-**	-
Investissements à approuver	**5 400,0**	-
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	**-**	-
Solde des avances au (du) fonds général	**-**	-
Total	**-**	-

[1] Le surplus cumulé au début de 33,9 M$ provient d'une partie du surplus cumulé du Fonds vert.

Fonds vert

LA PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Créé en juin 2006, le Fonds vert est affecté au financement de mesures ou de programmes que le ministre peut réaliser dans le cadre de ses fonctions. Le Fonds vise, entre autres, à appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement au regard de son volet environnemental, incluant la lutte contre les changements climatiques. Important levier financier, le Fonds vert est un véhicule comptable permettant au ministre d'y verser des revenus afin de soutenir les divers partenaires que sont les municipalités, les entreprises et les organismes à but non lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Le Fonds vert contribue de façon importante à la réalisation de la mission du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il est une constituante du portefeuille ministériel. Les diverses sources de revenus sont utilisées aux fins pour lesquelles elles sont perçues, et ce, en respect du principe pollueur-payeur. Cet important levier financier s'inscrit dans la vision ministérielle en contribuant au développement québécois pour un environnement sain et une croissance économique responsable. Les sources de revenus du Fonds vert sont :

- Les revenus provenant de la vente d'unités d'émission de gaz à effet de serre dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (marché du carbone);
- Les redevances pour l'élimination des matières résiduelles;
- La redevance exigible pour l'utilisation de l'eau.

À noter que pour le volet consacré aux changements climatiques, le Ministère n'est pas le seul à mettre en œuvre des programmes et des mesures financés par le Fonds vert. Ainsi, dans le cadre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère, en tant que coordonnateur, a conclu des ententes avec d'autres ministères et organismes leur permettant d'utiliser les sommes versées au Fonds pour réaliser les activités prévues à ce plan. Enfin, la gouvernance du Fonds vert a été renforcée afin d'assurer un meilleur contrôle des dépenses. Ainsi, la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (L.Q. 2017, chapitre 4) a été sanctionnée le 23 mars 2017.

LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

LES REVENUS

Pour l'exercice financier 2017-2018, les revenus estimés du Fonds vert sont de 684,0 M$, soit une augmentation prévue de 266,0 M$ par rapport aux revenus probables 2016-2017 de 418,0 M$, attribuable principalement à une augmentation des revenus anticipés découlant du marché du carbone.

LES DÉPENSES

Les dépenses prévues du Fonds vert pour l'exercice financier 2017-2018 s'établissent à 775,3 M$, soit une augmentation de 13,6 M$ par rapport aux dépenses probables 2016-2017 de 761,7 M$. La variation est notamment attribuable à la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques.

LES INVESTISSEMENTS

Les prévisions d'investissements du Fonds vert s'établissent à 9,5 M$ en 2017-2018, en hausse de 4,4 M$ par rapport aux investissements probables 2016-2017 de 5,1 M$. Cet écart s'explique notamment par des investissements de 3,0 M$ prévus au Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques visant à rendre les établissements d'enseignements écoresponsables.

Fonds vert

Prévisions des résultats de l'exercice financier 2017-2018
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats 2017-2018	Résultats probables 2016-2017
Revenus		
Revenus - Partie financée par le portefeuille ministériel	**-**	-
Autres revenus	**683 978,5**	417 970,0
Total des revenus	**683 978,5**	417 970,0
Dépenses par ministère		
Affaires municipales et Occupation du territoire	12 436,7	1 124,7
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	2 050,0	1 775,2
Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques[1]	210 470,6	191 346,6
Économie, Science et Innovation[2]	49 077,6	14 468,7
Énergie et Ressources naturelles[3]	160 864,3	127 127,8
Finances	40 841,0	122 600,0
Forêts, Faune et Parcs[4]	5 733,8	5 766,7
Relations internationales et Francophonie	314,7	6 314,7
Santé et Services sociaux	2 815,0	4 884,5
Sécurité publique	5 676,1	5 016,6
Tourisme (Fonds de partenariat touristique)	300,0	325,0
Transports, Mobilité durable et Électrification des transports[5]	284 067,4	280 511,7
Travail, Emploi et Solidarité sociale (Régie du bâtiment du Québec)	629,7	398,3
Dépenses à approuver	**775 276,9**	761 660,5
Surplus (déficit) de l'exercice	**(91 298,4)**	(343 690,5)
Surplus (déficit) cumulé au début	**790 933,5** [6]	1 168 538,4
Surplus (déficit) cumulé à la fin	**699 635,1**	824 847,9
Investissements		
Immobilisations	**9 473,5**	5 115,7
Prêts et placements	**-**	-
Investissements à approuver	**9 473,5**	5 115,7
Solde des emprunts auprès du Fonds de financement	**-**	-
Solde des avances au (du) fonds général	**-**	-
Total	**-**	-

[1] Incluant à la Société québécoise de récupération et de recyclage un montant de 11,0 M$ en 2016-2017 et de 8,4 M$ en 2017-2018.

[2] Incluant au Fonds du développement économique un montant de 15,2 M$ en 2017-2018.

[3] Incluant au Fonds des ressources naturelles un montant de 122,7 M$ en 2016-2017 ainsi qu'un montant de 157,8 M$ en 2017-2018 à Transition énergétique Québec.

[4] Incluant au Fonds des ressources naturelles - Volet aménagement durable du territoire forestier un montant de 4,9 M$ en 2016-2017 et de 4,7 M$ en 2017-2018.

[5] Incluant au Fonds des réseaux de transport terrestre un montant de 258,2 M$ en 2016-2017 et de 254,2 M$ en 2017-2018.

[6] En date du 1er avril 2017, une partie du surplus cumulé du Fonds vert, soit 33,9 M$, a été attribuée au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Ainsi, le surplus cumulé du Fonds vert est de 790,9 M$ au 1er avril 2017.

LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE FINANCIER 2015-2016

Fonds vert

Excédent des dépenses et des investissements de l'exercice financier 2015-2016
(en milliers de dollars)

	Prévision des résultats	Résultats réels	Excédent à approuver
Total des revenus	795 294,8	996 672,0	
Total des dépenses	795 867,6	488 984,1	-
Surplus (déficit) de l'exercice	(572,8)	507 687,9	
Surplus (déficit) cumulé au début	586 183,2	660 850,5	
Surplus (déficit) cumulé à la fin	585 610,4	1 168 538,4	
Investissements	14 538,7	3 605,8	-

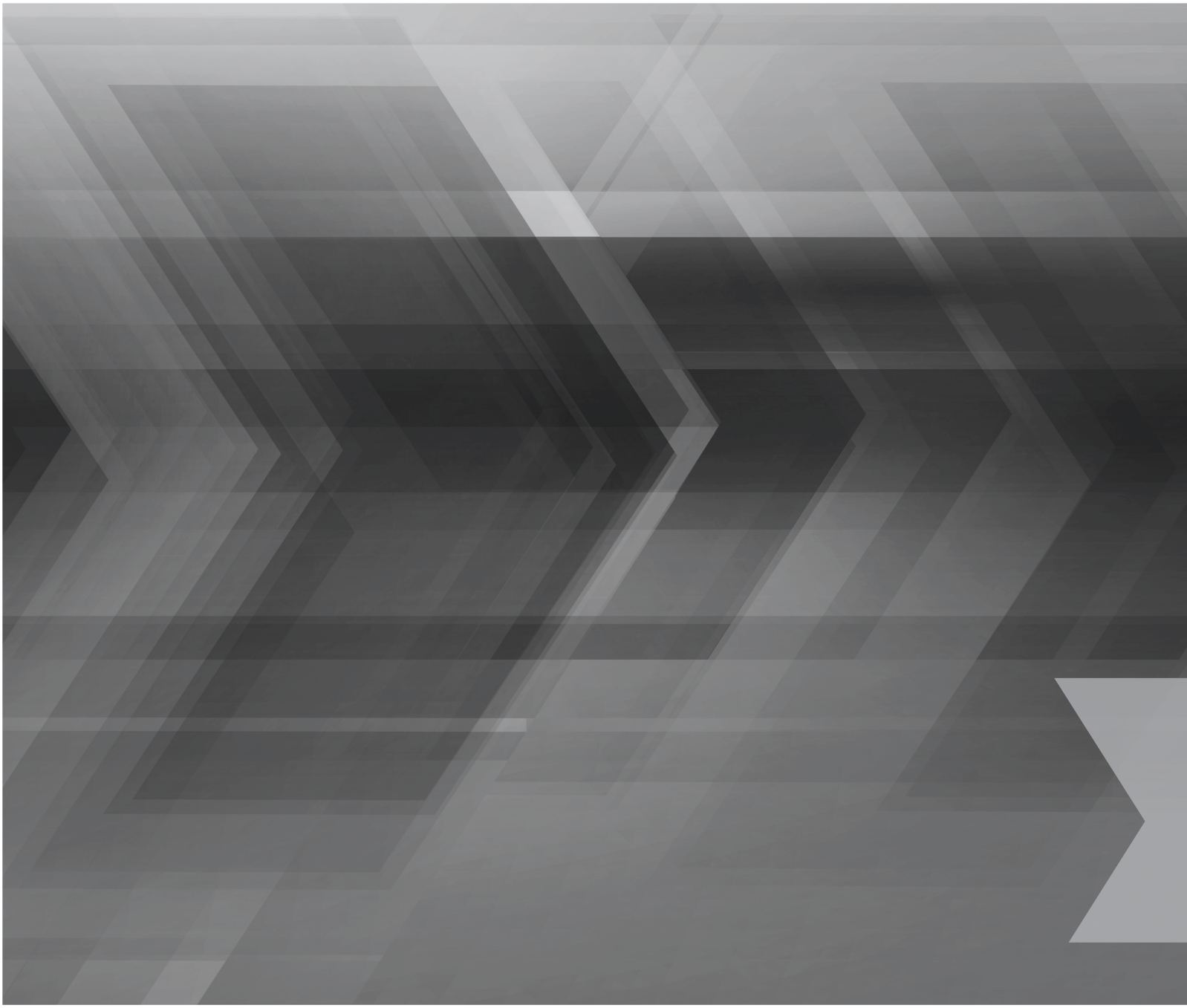

Conseil du trésor
Québec